

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2010

RESTAURATION MURS

Le devis de l'entreprise MARCHAND PIEDNOIR d'un montant de 8 542,25 € TTC a été accepté pour des travaux de restauration de murs.

DEBROUSSAILLAGE COTEAU

Le devis de l'entreprise ARBRE ANJOU d'un montant de 645,84 € TTC a été accepté pour des travaux de débroussaillage du coteau situé à l'arrière de la mairie annexe de Trèves Cunault.

DIAGNOSTIC GEOLOGUE

Un levé géométrique des développements souterrains et un diagnostic de stabilité des caves situés derrière la mairie annexe de Trèves Cunault vont être réalisés par l'entreprise Entre Loire et Coteaux pour un montant de 1 166,10 € TTC.

CONVENTION A.F.P.A.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer une convention de formation, avec mise à disposition de stagiaires «maçon bâti ancien», avec l'A.F.P.A. dans le cadre d'un chantier d'application à l'Ermitage Saint-Jean.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS STAGE A.F.P.A.

La commune prendra en charge les frais liés au stage de l'A.F.P.A. : fourniture de sable et chaux, repas du midi et location d'un minibus.

TERRASSEMENT ERMITAGE SAINT-JEAN

L'entreprise JALLIER va effectuer les travaux de terrassement à l'Ermitage Saint-Jean pour un montant de 4 341,48 € TTC.

MISE EN PLACE CLOTURE MOTTE FEODALE

Le devis de l'entreprise JALLIER d'un montant de 1 404,10 € TTC a été accepté pour la mise en place de la clôture sur le site de la motte féodale.

APPEL D'OFFRES AMENAGEMENT RD 751

Le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 399 996,50 € HT a été accepté pour les travaux d'aménagement de la traversée d'agglomération de la RD 751.

PRISE EN CHARGE TRANSPORT SCOLAIRE STAGIAIRE

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de transport scolaire d'une stagiaire à l'école maternelle soit la somme de 105 €.

INDEMNITE POUR CONDUITE D'ENGINS SPECIAUX DE TRAVAUX PUBLICS

Une indemnité pour conduite d'engins spéciaux de travaux publics sera mise en place.

TARIF CANTINE

Les tarifs de la cantine pour la rentrée scolaire 2010/2011 sont fixés à 2,35 € pour les élèves et à 375 € pour les adultes.

TARIF GARDERIE

Les tarifs de la garderie pour la rentrée scolaire 2010/2011 sont fixés à 0,38 € par quart d'heure de garderie et 0,12 € par enfant supplémentaire par quart d'heure garderie.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES LOISIRS

Le Conseil Municipal décide de fixer la participation aux frais de chauffage et d'électricité de la salle des loisirs à 500 € par an pour Familles Rurales et à 350 € par an par Ateliers d'Expression et de Création des Bords de Loire et Monsieur Goyaud.

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le principe d'indexer le taux d'augmentation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs à celui de la dotation spéciale instituteurs.